



Municipalité de Hérouxville  
1160, rang Saint-Pierre-Sud,  
Hérouxville, Québec, G0X 1J0  
Téléphone : (418) 365-7135

## **AVIS PUBLIC** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chapitre A-19.1) un avis public est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra, **le 9 juin 2026 à 19h30**, à la salle municipale, située au 1060, rang Saint-Pierre-Sud, le Conseil municipal statuera sur une (1) demande de dérogation mineure à une disposition du Règlement de zonage portant le numéro 203-2011 et de ses amendements.

**Lot : 4 400 695 (251, route 153)**

**Objet** : Obtenir un permis de construction pour agrandissement d'un garage. La superficie totale des bâtiments accessoires sur le terrain serait alors de 152 mètres carrés, alors que la réglementation exige un maximum de 135 mètres carrés.

Règlement de zonage numéro 203-2011 - Article 9.2 1° :

« Pour un usage résidentiel ou commercial, la superficie des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 135m<sup>2</sup> ni dépasser 20% de la superficie totale du terrain. »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure en transmettant ses commentaires par courrier au bureau municipal ou par courriel à [inspecteur.her@regionmekinac.com](mailto:inspecteur.her@regionmekinac.com), au plus tard le 8 juin 2026 OU lors de l'assemblée prévue à cette fin, le 9 juin 2026 à 19h30.

CERTIFIE VRAIE COPIE

Donné à Hérouxville  
Ce 25e jour du mois de mai 2026

Denise Cossette  
Greffière-Trésorière